

## Cancer du col de l'utérus : des médecins appellent les femmes à se faire suivre et dépister

Le confinement ne doit pas inciter les femmes à désertier les cabinets de gynécologie, alerte la Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV), qui les invitent vivement à continuer à se faire dépister pour le cancer du col de l'utérus.



C'est une des conséquences désastreuses de la crise sanitaire liée au coronavirus et du second confinement : nombre de patients désertent les cabinets médicaux, avec le risque d'en subir les conséquences sur leur santé dans les mois ou les années à venir.

Dans un communiqué, la Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV) s'inquiète ainsi des conséquences possibles du confinement sur la santé des femmes, et en particulier pour ce qui est de la prévention du cancer du col de l'utérus.

*“Cette inquiétude est fondée sur les constatations faites lors du premier confinement. Pendant cette période, le dépistage du cancer du col de l'utérus et la vaccination anti-HPV (papillomavirus humain, ndlr) ont été totalement interrompus. Les conséquences de l'interruption des actions de prévention exposent à des retards diagnostiques et à une perte de chance pour les femmes”,* détaille la SFCPCV.

*“Nous tenons à insister sur la nécessité de continuer à se faire suivre et dépister”,* écrivent les membres de la société savante. Celle-ci rappelle qu'il est vivement conseillé pour les femmes de tout âge de bénéficier d'un suivi gynécologique régulier, *“avec un prélèvement cervico-utérin de dépistage tous les 3 ans entre 25 et 30 ans puis tous les 5 ans entre 30 et 65 ans”*. Quant à la vaccination contre le papillomavirus, elle permet *“de prévenir les lésions précancéreuses et le cancer du col utérin, les verrues génitales et les autres cancers liés à*

*l'infection à HPV*", et *"est recommandée pour toutes les jeunes filles et les jeunes garçons entre 11 et 14 ans avec une possibilité de rattrapage jusqu'à la fin de la 19e année"*, détaille encore la SFCPCV.

Notons que les cabinets de gynécologie sont soumis à des règles sanitaires strictes (port du masque, lavage des mains, désinfection des surfaces, aération et ventilation) qui permettent de limiter au maximum la propagation du coronavirus. Nombre de praticiens proposent par ailleurs des téléconsultations vidéo pour le suivi de leurs patientes ou pour de nouvelles patientes, afin de faire le point à distance.